

Six bonnes raisons de devenir mécène du Château Perrier

Amoureux du patrimoine architectural, **inscrivez votre nom ou celui d'un proche dans l'histoire d'un monument historique exceptionnel !**

Agissez pour la transmission d'un patrimoine archéologique unique, de l'histoire et des savoir-faire liés au vin de Champagne

Devenez acteur du rayonnement du territoire champenois et de la France !

Soyez ambassadeur d'un projet où se conjuguent la tradition et la modernité, l'excellence et l'ouverture.

Choisissez comment est utilisé votre impôt, par la défiscalisation de votre don.

Intégrez une communauté généreuse de mécènes épris de patrimoine, de culture et d'art de vivre à la française !

CONTREPARTIES AUX DONATEURS PARTICULIERS

DON PONCTUEL	Ami 1-49 €	Donateur 50-99 €	Bienfaiteur À partir de 100 €	Grand Bienfaiteur À partir de 500 €	Mécène À partir de 1000 €	Grand Mécène À partir de 5000 €	Membre Mosaïque À partir de 10 000 €
Votre nom sur le site internet *(l'année du don)	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀
Signature «Je suis mécène» à intégrer à vos mails !	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀
Billets d'entrée dans le futur musée ou expositions temporaires*		🌀	🌀	🌀	🌀	🌀	🌀
Goodies du musée*			🌀	🌀	🌀	🌀	🌀
Invitations aux inaugurations du musée*					🌀	🌀	🌀
Visites privées du chantier des collections.*						🌀	🌀

DON RENOUVELE PENDANT TOUTE LA CAMPAGNE – 3 ANS	Tout don renouvelé pendant 3 ans	Mécène À partir de 3000 € (au total)	Grand Mécène À partir de 5000 € (au total)	Membre Mosaïque À partir de 10000 € (au total)
Certificat nominatif signé par le maire de la Ville d'Épernay	🌀	🌀	🌀	🌀
Mention de votre nom sur la liste des donateurs de la réouverture du musée, sous un statut tenant en compte la totalité du don	🌀	🌀	🌀	🌀
Invitation aux différentes inaugurations du musée*	🌀	🌀	🌀	🌀
Visites privées du chantier ou des collections*			🌀	🌀
Ouvrage sur la réouverture du musée			📖	📖

* Quantités et types variables selon le montant du don.



Entreprises, vous souhaitez nouer un partenariat avec le musée ?

Des contreparties spécifiques sont prévues !
Contactez-nous pour choisir à quels espaces du château vous souhaitez affecter votre don : façades, salles historiques, etc. : nous vous informerons des contreparties possibles et construirons ensemble les modalités de votre mécénat.

VOTRE INTERLOCUTRICE daphne.dubet@ville-epernay.fr
03 26 55 03 56 - 06 01 36 67 92

Le mécénat est un acte désintéressé. Selon la législation en vigueur pour le don des particuliers, les contreparties s'évaluent à maximum 25 % du montant du don et ne dépassent pas une valeur de 65 euros.

COUPON-REPONSE

NOM OU ENTREPRISE

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

MAIL

TÉL

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Château Perrier» à :
Fondation du patrimoine - 21, rue Andrieux - BP 2738 - 51060 REIMS
CEDEX (le reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus, sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de cette réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre : En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où le projet de restauration n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du Maître d'Ouvrage en fin de travaux, l'excédent collecté serait adressé à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons reçus. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ou donnez en un clic sur le site sécurisé

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chateau-perrier-a-epernay>



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don !

Pour soutenir le renouveau du Château Perrier en Musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale d'Épernay

(Je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine mené par la Ville d'Épernay ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.)

mon don est de _____ euros

Je suis particulier et donne au titre

de l'impôt sur le revenu

66 % de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

OU

impôt sur la fortune immobilière (IFI)

75 % de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt de solidarité sur la fortune immobilière, dans la limite annuelle de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€.

Exemple : Un don de 1000€ = 750 € d'économie d'impôt.

Offrez à un proche une place au Château !

Je donne pour un tiers

et souhaite que son nom figure sur la liste des donateurs (le reçu fiscal restera à mon nom propre). Je reçois un certificat et des remerciements à son nom !

Je suis une entreprise et donne au titre

de l'impôt sur les sociétés

60 % du montant du don est déductible de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT, sur 5 exercices fiscaux, ou dans la limite de 10 000€.

Exemple : Un don de 1 000€ = 600€ d'économie d'impôt.

Contactez-nous

Pour construire une relation partenariale sur-mesure: choisissez quelle intervention sur le Château vous soutenez, déterminez avec nous les contreparties qui vous intéressent...

Soyez ambassadeurs du projet !

Partagez et retrouvez-nous sur Facebook, Instagram et Twitter @archeochampagne



#archeochampagne



Flashez-moi et retrouvez toutes les informations sur ce projet !

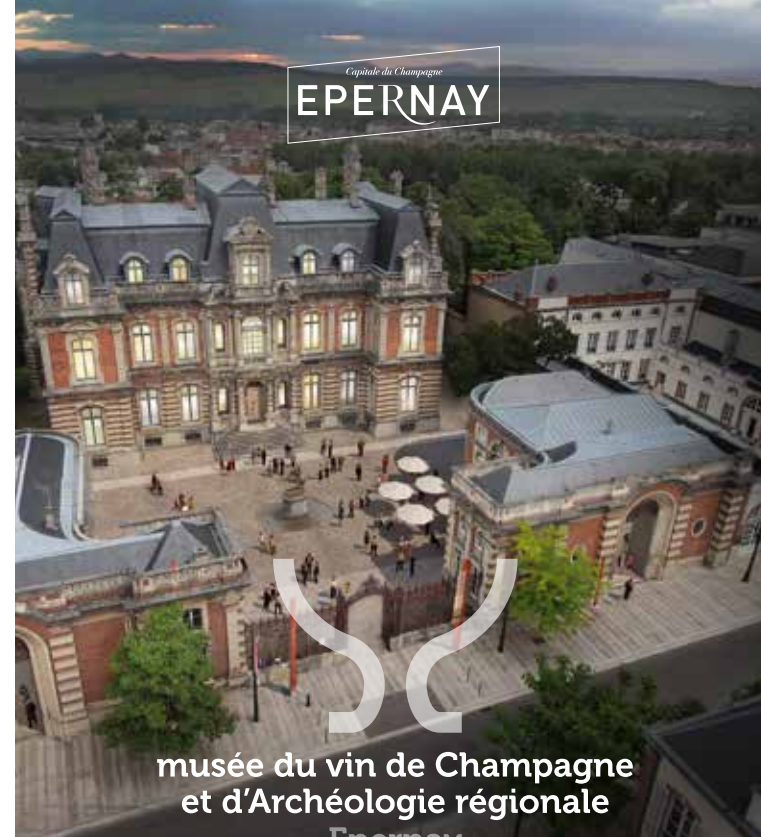
CONTACTS

VILLE D'EPERNAY

Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale
Château Perrier
13, avenue de Champagne - 51200 EPERNAY
03.26.55.03.56
musee@ville-epernay.fr
archeochampagne.epernay.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

21, rue Andrieux - BP 2738 - 51060 REIMS CEDEX
03.26.97.81.72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org



musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale

Épernay



Devenez mécène!

Château Perrier



Le musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale, avenue de Champagne à Épernay

C'est une **collection unique de 100 000 objets** archéologiques et viti-vinicoles, du Paléolithique au XXI^e siècle.

C'est la **1^{re} collection d'archéologie régionale en France**, après celle du Musée d'Archéologie Nationale.

C'est le seul « musée de France » consacré au vin de Champagne.

La Ville d'Épernay s'est engagée dans un ambitieux projet de réhabilitation du Château Perrier, futur musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale.

Respectueux d'un patrimoine architectural exceptionnel, ce musée permettra au public de découvrir l'histoire collective de la Champagne à travers 4 parcours :

- la formation du paysage et du sous-sol champenois
- la collection d'archéologie reconnue internationalement
- l'élaboration et l'histoire du vin de Champagne
- la mise à l'honneur des mécènes et explorateurs du XIX^e siècle et de la Belle Époque.

2016-2017

Études architecturales
du cabinet de maîtrise d'œuvre
Frenak + Jullien Architectes

2017

Début des travaux

Début 2020

Ouverture des premiers espaces au public

**Montant global du projet
21,5 millions d'euros HT**

